

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
À L'ÉCHELLE D'UNE RÉGION URBAINE

Introduction au concept de développement durable

I DÉVELOPPEMENT DURABLE

■ Introduction au concept de développement durable

“Entrée en matière” par Philippe Blancher

Quasi-inconnu avant que le Rapport Bruntland(1), et plus encore la Conférence de Rio, ne la rende populaire, le concept de développement durable est aujourd'hui une référence obligée de toutes les rencontres internationales. Il a donné lieu à de nombreux développements théoriques et à des expérimentations locales.

Dans le cadre du forum et de ce dossier, il a paru utile de rappeler :

- Les grandes dates de l'émergence et de la diffusion de la notion de développement durable (cf. ci-après le texte de Christian BRODAGH) ;
- Différentes définitions qui ont pu en être données (cf. ci-après le texte de Jean-Pierre PIECHAUD) ;
- Les champs et les outils de son application (cf. ci-après le texte de Christian BRODAGH).

Le flou des définitions, son utilisation à temps et à contre-temps ont pu donner l'impression qu'il n'y avait dans le développement durable qu'un "slogan" attrape-tout, une façon d'être à la mode, voire un moyen de masquer les problèmes. De plus, l'application à l'échelle locale d'une notion qui s'est imposée sur la scène internationale du fait de la mise en évidence de risques planétaires (effet de serre, destruction de la couche d'ozone), ne va pas sans problème. En particulier, sa pertinence pour aborder les problèmes du développement urbain a pu être contestée (2).

L'article de Olivier GODARD, reproduit dans ce dossier, apporte des clarifications importantes sur toutes ces questions ; sans mettre fin au débat, bien au contraire, puisqu'il invite à le poursuivre et à l'approfondir. Il en est de même des travaux de Roberto CAMAGNI et Maria-Christina GIBELLI.

Dans l'ouvrage Développement urbain durable - Quatre métropoles européennes (3), ces chercheurs

proposent tout à la fois :

- un cadre de réflexion théorique (voir en particulier le tableau "Objectifs et instruments des politiques de soutenabilité urbaine", reproduit ci-après) ;
- l'analyse des démarches engagées par quatre métropoles européennes Londres, Milan, Munich et la Randstad Hollande (voir le tableau résumant les "Stratégies, actions et outils opérationnels pour le développement durable à l'échelle métropolitaine" mis en œuvre par ces métropoles, reproduit ci-après).

En France, le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, a sélectionné 16 collectivités locales (4) pour expérimenter des démarches de développement durable (voir présentation ci-après).

Fortes de ces acquis, les six collectivités partenaires de l'association Région Urbaine de Lyon ont souhaité définir collectivement les voies d'un développement durable de leur territoire.

L'échelle de la région urbaine est, en effet, apparue pertinente, à tout le moins pour analyser les problèmes et définir des stratégies. C'est en effet à cette échelle que se développent certains processus d'urbanisation et que doivent être appréhendés nombre d'enjeux du développement urbain durable.

Parmi ceux-ci, ce forum traitera ceux qui relèvent de :

- L'organisation des activités de production et des échanges, et leurs relations avec leur environnement physique et social (ateliers "L'environnement, facteur d'attractivité des territoires et de performance des entreprises" - partie 2 du dossier) ;
- Les logiques de localisation et de consommation d'espace, et leur impact écologique et social (ateliers "Maîtrise de l'étalement urbain et gestion durable des territoires" - partie 3 du dossier).

S'inscrivant dans une vision pragmatique du développement durable, les partenaires de l'association ont cherché à cerner, sur ces deux thèmes, les enjeux spécifiques à l'échelle métropolitaine ; deux approches ont été utilisées : une première a consisté à identifier les facteurs de rupture écologique, économique et sociale susceptibles de compromettre les capacités même de développement de la région urbaine, une deuxième à identifier les potentialités et opportunités de développement créées par une mise en œuvre volontariste du développement durable.

Conjugée à d'autres facteurs, la recherche d'un développement durable des territoires appelle à un renouvellement des stratégies et des procédures d'aménagement. Il nous a donc paru utile de conclure le forum par des interventions ouvrant des pistes dans cette direction (partie 4 du dossier).

Philippe BLANCHER
Chargé de recherche
Economie et humanisme

(1) Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement dite Commission Bruntland (1987), Notre Avenir à tous, Montréal, Edition du Fleuve.

(2) Voir en particulier Roger BRUNET, " Le développement durable en haut de l'échelle ", revue Pouvoirs Locaux, n° 34 (III/97), pp. 18-26.

(3) DATAR, Editions de L'Aube, 1997.

(4) " Territoires et développement durable - Projet et recomposition par les échelles territoriales ", revue Pouvoirs Locaux, n° 34 (III/97), pp. 34-39.

I DÉVELOPPEMENT DURABLE

■ Introduction au concept de développement durable

Quelques définitions du développement durable

Rapport Brundtland (1987)

Un développement qui satisfasse les besoins des populations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

Déclaration de Rio (1992)

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable : ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

Traité de Maastricht (1993)

Un développement harmonieux et équilibré des activités économiques, une croissance durable et non inflationniste respectant l'environnement.

Union Internationale de Protection et de Conservation de la Nature (1991)

Le développement durable est une amélioration des conditions de vie des communautés humaines qui respectent les limites de la capacité de charge des écosystèmes.

M. Daly (économiste à la Banque Mondiale)

Une société durable est une société où le taux d'utilisation des ressources renouvelables ne dépasse pas le taux de régénération, où le taux d'utilisation des ressources non-renouvelables ne dépasse pas le taux de développement des substituts renouvelables et où le taux d'émission des polluants ne dépasse pas la capacité d'absorption de l'environnement.

Ignacy Sachs (1994)

les cinq dimensions de la durabilité ou de l'éco-développement sont : la dimension sociale (autre croissance, autre vision de la société), économique (meilleure répartition et gestion des ressources, plus grande efficacité), écologique (minimiser les atteintes aux systèmes naturels), spatiale (équilibre villes-campagne, aménagement du territoire), culturelle (pluralité des solutions locales qui respectent la continuité culturelle).

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 1992)

Le développement humain est un processus d'élargissement de la gamme des choix accessibles à chaque être humain. La possibilité d'accroître le revenu constitue certainement l'un de ces choix, mais le revenu ne saurait résumer toute une vie, la santé, l'éducation, un environnement matériel décent et la liberté d'action et d'expression sont tout aussi importants. Le développement humain durable ajoute une autre dimension : celle du cercle vicieux de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement auquel les générations actuelles et futures sont exposées.

Cinquième programme d'action en matière d'environnement de l'UE (1993)

Assurer la continuité du développement économique et social sans compromettre l'environnement et les ressources naturelles dont la qualité conditionne la continuité des activités humaines et leur développement à venir.

4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable)

Le développement durable peut-être défini commela recherche d'un cercle vertueux entre l'économique, l'écologique et le développement social et la lutte contre les inégalités.

En d'autres termes, un développement durable économique ne peut plus se concevoir aujourd'hui et pour l'avenir, s'il ne prend pas en compte le progrès social et la lutte contre les inégalités d'une part, la préservation de notre environnement et des ressources naturelles d'autre part.

Claude Villeneuve (canadien)

Le modèle du tétraèdre permet de situer un projet en fonction de sa cohérence avec les objectifs du développement durable. Il distingue :

- les besoins matériels (alimentation, accès à la propriété, habitation, transports) - C'est le pôle économique du développement durable;
- les besoins sociaux et les aspirations individuelles (santé, éducation, degré de liberté, la reconnaissance, l'amour). C'est le pôle social;
- Les besoins de qualité du milieu et de pérennité des ressources - c'est le pôle écologique;
- les besoins d'équité : partage entre humains et avec la nature - Pôle éthique.

Livre blanc de la CCE sur la croissance, la compétitivité et l'emploi (libre blanc de Jacques Delors), 1993.

Mobiliser davantage la main d'oeuvre et être plus économe sur le plan de la consommation d'énergie et de ressources naturelles.

Définition plus prosaïque

"Ne mange pas les grains qui doivent servir de semences pour la récolte prochaine."

définitions rassemblées par **Jean-Pierre PIECHAUD**,
Vice-Président de l'association "4D"
"Dossiers et Débats pour le Développement Durable".
7, Impasse Charles Petit - 75011 PARIS
tél : 01-44-64-74-94 - fax : 01-44-64-72-76

I DÉVELOPPEMENT DURABLE

■ Introduction au concept de développement durable

Les grandes dates du développement durable

Stockholm 1972

Sommet des Nations Unies sur l'Homme et l'Environnement. De cette époque date la plupart des ministères de l'environnement.

1980

L'UIGN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et le WWF (World Wildlife Fund) font référence pour la première fois au concept de "sustainable development".

Rapport Brundtland 1987

Rapport Our common Future de la Commission présidée par Mme Brundtland qui popularise le concept de développement durable.

Rio Juin 1992

Le Sommet de la Terre sur l'environnement et le développement (CNUED), adopte les 27 principes de la déclaration de Rio, les 2500 recommandations de l'Agenda 21 un programme pour le XXIème siècle (appelé aussi Action 21), les conventions sur la biodiversité, le climat et un texte sur les forêts.

Europe 1992

Programme européen Vers un développement soutenable

Loi Barnier France 2 février 95

Loi française relative au renforcement de la protection de l'environnement. Elle fait référence explicitement au développement durable et aux principes énoncés à Rio en réaffirmant quatre principes : précaution, action préventive, pollueur payeur et participation.

Loi aménagement du territoire. France - 4/02/95

Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire : "le schéma national d'aménagement du territoire fixe les orientations fondamentales en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement durable". (Article 2)

Istanbul 1996

Habitat 2, sommet des habitats humains (pas seulement des villes), placé sous l'égide du développement durable, en insistant sur ses composantes de solidarité.

New-York - Juin 1997

Assemblée générale des Nations Unies sur le bilan de la mise en œuvre de l'Agenda 21, constat d'échec relatif. Les chefs d'Etat ne s'entendent pas sur une déclaration politique commune.

Kyoto - décembre 97

3ème réunion des parties sur le climat qui devrait prendre des mesures contraignantes. L'Europe aborde la négociation en proposant de s'engager sur une réduction de 15% en 2010 des rejets de gaz à effet de serre par rapport à la référence de 1990.

Source :
Christian Brodhag
Président de la Commission française
du Développement Durable

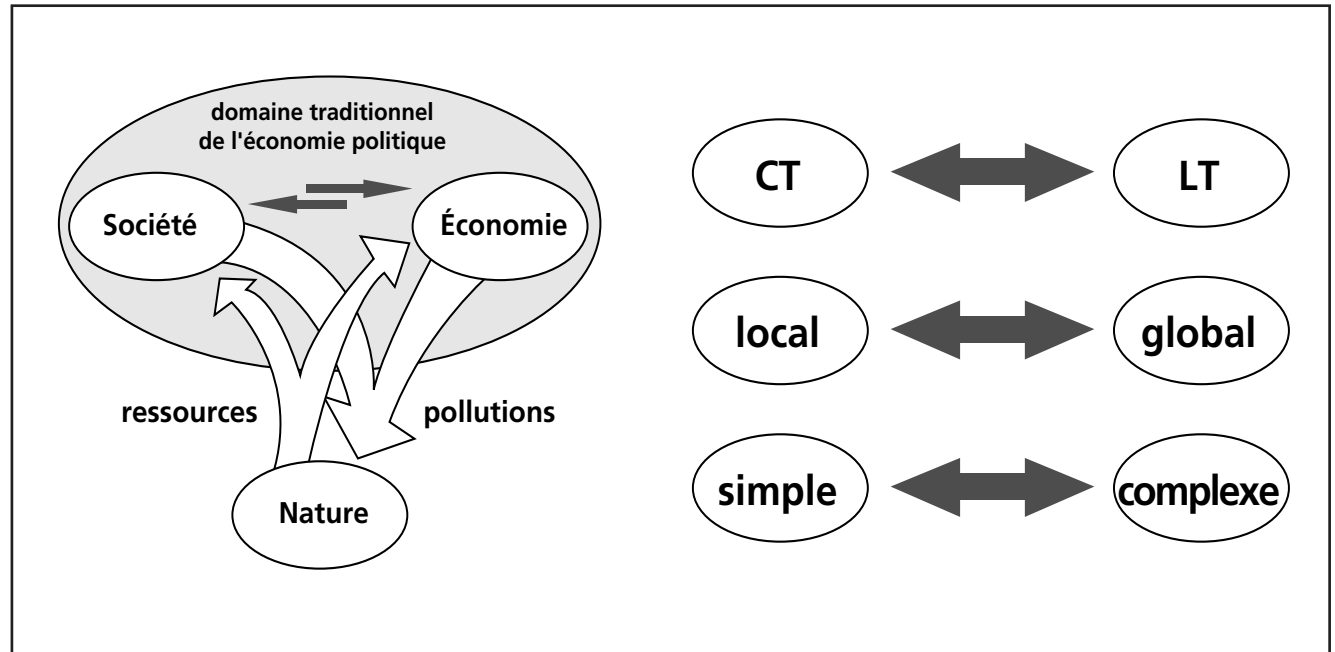
I DÉVELOPPEMENT DURABLE

■ Introduction au concept de développement durable

Les champs du développement durable

Le développement durable se réfère non seulement à l'articulation du social, de l'économique et de l'environnemental, mais tente de réconcilier le long terme et le court terme, le local et le global et la complexité des diagnostics avec la nécessité d'un cadre simplifié pour l'action.

Ce dernier point, plus original, considère que bien souvent les problèmes auxquels le développement durable doit répondre sont complexes, mais cette complexité doit être simplifiée sinon elle inhibe l'action.



Les champs du concept de développement durable

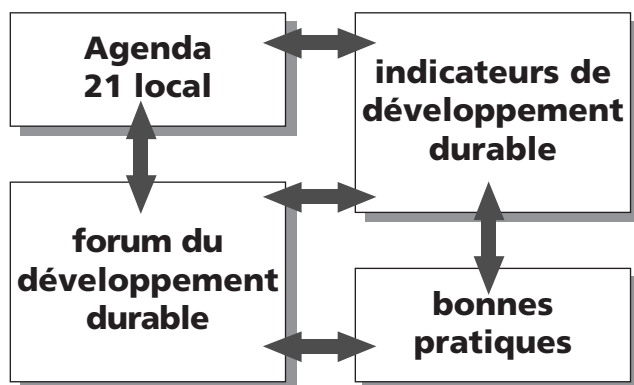
Dans ce contexte, la bonne gouvernance consiste à rechercher des solutions satisfaisantes, c'est à dire épouser la construction de consensus et la négociation sur des stratégies triplement gagnantes (dite stratégie des 3 E : économie, écologie, équité sociale) avant de mettre en oeuvre des arbitrages politiques.

Extrait de l'article :
"le développement durable et la bonne gouvernance"
par **Christian Brodhag**,
Président de la Commission Française du Développement Durable

I DÉVELOPPEMENT DURABLE

■ Introduction au concept de développement durable

Les quatre outils du développement durable



1- Les agendas 21 locaux

Ils permettent à l'ensemble des acteurs locaux et aux citoyens de préciser leurs objectifs dans des procédures formelles.

L'ICLEI (International Council for Local Environmental Initiatives) propose quatre composantes pour l'élaboration des Agendas 21 locaux :

- Un engagement multi-sectoriel dans le processus de planification, à travers un groupe local réunissant les parties concernées qui sert d'organe de coordination et de politique, pour préparer un plan d'action à long terme pour le développement durable.
- La consultation des communautés, des associations, des entreprises, des églises, des agences gouvernementales, des groupes professionnels et des syndicats de façon à créer une vision partagée et d'identifier des propositions et des priorités d'action.
- Une évaluation participative des conditions et des besoins locaux dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux.
- Une élaboration de choix stratégiques, à travers la négociation entre les parties prenantes clés, de façon à traduire la vision et les objectifs en plan d'action

2- Les indicateurs de développement durable.

L'agenda 21 de Rio note que les indicateurs traditionnels du développement économique, comme le PNB, ne peuvent représenter les évolutions vers la durabilité, ni faire état des dégradations des patrimoines.

La mise au point d'indicateurs de développement durable s'est concrétisée en 1996, lors de la 4ème session de la Commission du Développement Durable, par le lancement d'un programme sur les indicateurs. 162 indicateurs sont proposés et soumis à la discussion

internationale. Ils sont organisés en trois catégories selon l'approche de l'OCDE : force motrice (pression), état du milieu et réponse. On retrouve aussi les quatre piliers du développement durable : environnement, économique, social et institutions.

L'objectif de l'ONU est de disposer d'un corps d'indicateurs internationaux validés en l'an 2000. Sous la houlette de l'IFEN, la France, en coopération avec la Tunisie, expérimente la mise en place de ces indicateurs.

3- Les forums du développement durable

Commissions ou forums, groupes locaux... dont les modalités concrètes de fonctionnement varient selon les lieux et les institutions, se mettent en place pour réunir les acteurs économiques, sociaux et environnementaux dans une volonté de dégager des consensus et de fournir des propositions aux instances politiques et institutionnelles.

Au niveau national, c'est bien entendu le rôle des Commissions Nationales du Développement Durable.

Au niveau régional, la CFDD avait proposé la mise en place d'une instance de concertation en élargissant le rôle des Conseils Economiques et Sociaux dans des Conseils Consultatifs du Développement Durable.

Au niveau des territoires (agglomérations, pays, PNR) la même logique reposerait sur la création de nouvelles structures, les Conseils Consultatifs Locaux du Développement Durable.

4- Les réseaux d'échanges d'expériences

L'identification des bonnes pratiques et des meilleures techniques en vue de leur généralisation, est souvent proposée comme le meilleur moyen de faire progresser globalement les sociétés vers le développement durable.

Christian Brodhag

in " Le développement durable et la bonne gouvernance " Président de la Commission Française du Développement Durable avril 1998